

## SECRETARIAT POLITIQUE

p.B.58.04.3 - THE/ROJ  
p.B.58.71.1.3. sd kurde

Berne, le 16 janvier 1991

LE PROBLEME KURDE1. Géographie et population

Le territoire sur lequel vit l'ensemble de la nation kurde, le Kurdistan, est constitué par une vaste région montagneuse de plus de 500'000 km<sup>2</sup>. Elle forme un croissant qui va de la Turquie à l'Iran, en passant par la Syrie et l'Irak.

Bien qu'aucun recensement des Kurdes n'ait été fait dans les différents états où ceux-ci habitent, on peut évaluer aujourd'hui leur nombre à environ 19,2 millions : 9 millions en Turquie, plus de 4 millions en Irak, près de 5 millions en Iran, environ 800'000 en Syrie. Il existe aussi une communauté kurde en URSS qui comprend près de 300'000 personnes, ainsi qu'une population d'environ 100'000 Kurdes au Liban.

2. Repères historiques

Deux thèses s'affrontent concernant l'origine des Kurdes : l'une soutient qu'ils appartiennent comme les Persans au groupe indo-européen, l'autre les apparente aux peuples asiatiques autochtones tels les Géorgiens et les Arméniens. Il n'est pas douteux en revanche que les tribus iranisées ont occupés le Kurdistan dès le 7ème siècle av. J.-C. Jusqu'en 1514, date du partage de la région entre les empires turc et persan, les tribus kurdes passent successivement sous la domination des Séleucides, des Parthes, des Sassanides, des Arméniens, des Romains, des Byzantins, des Arabes, des Mongols et enfin des Ottomans. Ils conservent néanmoins leur culture et l'usage de leur langue, originale tout en appartenant au groupe linguistique persan.

Ce n'est qu'au début du 19ème siècle qu'un mouvement nationaliste kurde commence à se manifester. A la fin de la première guerre mondiale, les Kurdes accueillent en libérateurs les Anglais à Mossoul (Irak). Par la

suite, le traité de Sèvres du 10 août 1920 vient combler les vœux des nationalistes kurdes en leur offrant la perspective d'un état autonome. Mais l'accord ne sera jamais appliqué, essentiellement en raison de l'opposition d'Atatürk. Par le traité de Lausanne de 1923, la Turquie conserve la plus grande partie du Kurdistan, en échange de quoi elle s'engage à respecter les libertés culturelle, religieuse et politique de toutes les minorités. Un an après cependant, le gouvernement turc interdit l'usage de la langue kurde, déporte nombre d'intellectuels et de chefs de tribu en raison de leurs convictions nationalistes. C'est le début d'une répression qui se poursuit de nos jours. En 1925, les Kurdes se soulèvent pour réclamer la création d'un état autonome. Au printemps 1927, un congrès clandestin réuni sur le Mont Ararat décide de reprendre la lutte armée jusqu'à l'expulsion des Turcs du Kurdistan. Le parti Khoyboon (Indépendance) est fondé. En 1932, Atatürk décrète que les Kurdes seront désormais désignés comme "Turcs montagnards". Des dispositions sont prises pour détruire la société kurde traditionnelle et accélérer le processus d'assimilation. Le 8 juillet 1937, la Turquie, l'Irak, l'Iran et l'Afghanistan concluent le pacte de Saadabad, dont l'article 7 coordonne l'action des signataires dans leur lutte commune contre la subversion, en particulier kurde. En 1946 se produit un événement qui va former la conscience nationale du peuple kurde tout entier et relancer la lutte en Turquie : la création de la République de Mehabad (Iran) sous le protectorat de l'URSS. Son existence restera éphémère, puisque ce premier état kurde est détruit par l'armée du Shah la même année.

### 3. Turquie

3.1. Dès l'arrivée au pouvoir des officiers nationalistes le 27 mai 1960, Ankara renforce sa répression. En 1961, la police ouvre le feu sur la foule faisant plus de 300 tués et 700 blessés. Depuis 1964, les Kurdes ont cependant bénéficié de la libération progressive du régime politique. Depuis le début des années 1980, l'ensemble du Sud-Est de la Turquie est le théâtre d'une guerre larvée, conduite par le Front de Libération du Kurdistan (ERNK).

3.2. Le fer-de-lance du ERNK est le Parti des Travailleurs Kurdes (PKK), une organisation marxiste et indépendantiste revendiquant l'établissement de la dictature du prolétariat dans un Kurdistan sans classe, et dont le fondateur A. Ocalan a installé son quartier

général à Damas. Le PKK possède de nombreux affiliés en Europe, alors que la brutalité de ses méthodes le prive du soutien de la plus grande partie des Kurdes de Turquie qui revendiquent désormais le respect de leurs droits culturels dans le cadre d'une intégration nationale, et non plus l'indépendance. Le PKK mène sa guérilla à la manière du "Sentier Lumineux" avec des opérations coups-de-poing, non seulement contre les postes de l'armée, mais aussi contre des villages dont la population civile n'est pas épargnée. A ce terrorisme ponctuel, le gouvernement répond par une contre-terreur généralisée. Même si la loi martiale a été levée dans la plus grande partie du pays depuis que Turgut Özal est au pouvoir, tout le Sud-Est demeure quadrillé par l'armée qui y fait régner l'état d'exception.

En dehors du PKK, d'autres formations combattent le centralisme d'Ankara :

- Le PSKT (Parti socialiste du Kurdistan de Turquie), d'obédience marxiste, se veut l'avant-garde du prolétariat industriel et de la paysannerie dans sa lutte d'émancipation "coloniale".
- Le PDKT (Parti démocratique du Kurdistan-Turquie), conservateur mais ouvert à une collaboration d'opportunisme avec le PKK, connaît un regain d'influence.
- Le PKUK (Partisans de la libération nationale du Kurdistan), indépendantiste et patriote, non inféodé au PDKT, compte d'assez nombreux sympathisants parmi les travailleurs émigrés en Allemagne.

3.3. Après 10 ans de lutte sans merci, deux conclusions peuvent être tirées :

- Le PKK n'est pas en mesure de remporter une victoire militaire durable, qui lui permettrait de s'implanter dans un "réduit national".
- La répression aveugle ne fait qu'entretenir la résistance dans la population kurde.

C'est donc à une solution politique que le gouvernement d'Ankara se doit de recourir. Il s'agit en premier lieu de sortir l'Anatolie

orientale et méridionale, région très pauvre et aride, de son sous-développement. Plus important encore serait l'assouplissement - sinon l'abrogation - de la législation qui interdit le Kurmandgi (la langue kurde) et les dialectes apparentés sous peine de lourdes sanctions pénales, et dénie aux Kurdes l'exercice de droits élémentaires comme celui de donner un prénom kurde à leurs enfants.

- 3.4. Dernièrement, des tentatives de reconnaître au peuple kurde une certaine spécificité ont été faites par des intellectuels et des politiciens. Cependant, contraint à la prudence par le rôle décisif des militaires dans la question kurde, le Premier Ministre Özal n'a pas su transformer en véritable politique cette timide tentative pour briser les tabous. A gauche, il existe dans le parti populiste social-démocrate un courant kurde. A droite, l'idée reste bien ancrée que toute libéralisation de l'emploi du kurde, par les usages politiques qu'on pourrait en faire, aboutirait à briser la cohésion d'un état national encore jeune.

Certains estiment pourtant que la société turque a acquis aujourd'hui une maturité permettant le relâchement des contraintes totalitaires qui assuraient sa formation. Il est vrai que l'affirmation du nationalisme kurde en Turquie ressemble davantage de nos jours à une réponse à la répression qu'au reflet d'une nation déjà constituée.

- 3.5. La division qui a, de tout temps, empêché l'élaboration d'un projet nationaliste rassemblant la société kurde de Turquie, se perpétue à l'heure actuelle. D'un côté, un clan formé par les élites traditionnelles, tribales et religieuses, et dont le conservatisme se reflète dans les scores régionaux du Parti de la prospérité (islamiste) : 30 % pour une moyenne nationale n'atteignant pas 10 %. De l'autre, une tendance élitiste et moderniste, qui dispose à l'étranger d'un monopole de la représentation dont elle est loin de jouir sur le terrain.

Les divisions sociale et politique de la société kurde en général, les importantes distinctions religieuses et linguistiques entre Kurdes sunnites et chiites alevites, la diversité des réponses au problème culturel et l'attachement plus ou moins ferme selon les régions de la population kurde à la république nuisent également au

débat sur l'avenir politique du Kurdistan turc.

#### 4. Irak

4.1. Bien que moins nombreuse dans l'absolu que ses homologues de Turquie et d'Iran, la communauté kurde d'Irak constitue une proportion élevée de la population de ce pays : environ 29 % (davantage qu'en Turquie et en Iran). Pour cette raison, l'Irak a été le principal centre du nationalisme kurde depuis les années cinquante. Après la révolution de 1958, la langue et la culture kurde se virent accorder un statut privilégié par rapport à la situation régnant dans les pays voisins. Une université est même ouverte à Sulaymaniyah. Après une guerre de 14 mois au début des années 60, Bagdad arrête les combats et entame des négociations avec le dirigeant kurde Barzani, lesquelles aboutissent le 29 juin 1966 à un accord prévoyant des élections législatives, une amnistie générale, l'emploi du kurde comme langue officielle et le maintien des peshmergas (maquisards kurdes) dans les forces gouvernementales. Cet accord ne sera jamais appliqué, d'où la reprise des combats jusqu'en 1970, année où Saddam Hussein doit concéder l'autonomie au peuple kurde. Elle ne sera pourtant jamais effective. Les Kurdes irakiens ont fait l'erreur de considérer des concessions passagères comme un signe de faiblesse de la part des gouvernements de Bagdad, dont le renforcement progressif dès 1973 ira de paire avec le durcissement de leur politique envers leur communauté. Cela n'empêchera pas la guérilla kurde, armée puissamment par l'Iran dès 1980, de contrôler un territoire de 10'000 km<sup>2</sup> - une surface équivalente au Liban - en 1988.

4.2. L'importance de la région kurde pour l'Irak découle du fait qu'elle se situe là où se trouvent les ressources en pétrole et en eau du pays. Cela explique que, depuis le milieu des années 70, les autorités de Bagdad aient eu massivement recours à des déportations, et créé de nouvelles colonies arabes aux alentours de Kirkuk afin de minoriser les Kurdes. Des opérations militaires impliquant l'usage d'armes chimiques (environ 70) ont été montées contre la population civile, en particulier au cours du conflit qui a opposé Bagdad et Téhéran de 1980 à 1988. On a pu en mesurer les effets dévastateurs à Halabja le 17 mars 1988. Par ailleurs, le gouvernement de Saddam Hussein s'est appliqué depuis 1987 à déployer tout au long de sa frontière avec l'Iran une "ceinture de sécurité," politique dont ont

fait les frais à peu près 3'000 villages kurdes, tous rasés.

4.3. Le 12 mai 1988, la création du Front du Kurdistan est annoncée. Il résulte de l'alliance d'un certain nombre de factions en lutte contre les autorités de Bagdad et jusqu'alors divisées. En font partie:

- le PASOK (Parti socialiste kurde) d'inspiration ultra-nationaliste et socialiste. C'est le seul parti qui demande la création d'un Etat kurde indépendant englobant les quatre régions du Kurdistan, considérant l'autonomie comme une étape seulement
- l'UPK (Union patriotique du Kurdistan) pragmatique et ne se rattachant à aucune idéologie précise. Elle se déclare anti-impérialiste et anti-féodale, démocrate et patriote. L'UPK réclame pour l'Irak le non-alignement et la démocratie. Un statut d'autonomie au sein de la république lui semble suffisant.
- Le PPKK (Parti populaire démocratique du Kurdistan), progressiste. Il réclame le renversement du régime de Saddam Hussein et le droit à l'autodétermination de la nation kurde. Il ne cache pas ses sympathies pour la Libye, pays qui apparemment le finance.
- le PSKI (Parti socialiste du Kurdistan d'Irak), sans programme ni idéologie spécifiques. De tendance socialiste-progressiste, il recherche l'appui de l'URSS en particulier.
- le PDKI (Parti démocratique du Kurdistan d'Irak), pro-gouvernemental jusqu'au milieu des années septante. Il prônait avant de rejoindre le Front une forme de collaboration avec le Parti Ba'ath au pouvoir.
- la section kurde du PCI (Parti communiste irakien). Elle estime que le problème kurde ne peut être résolu démocratiquement sans le renversement du régime de Saddam Hussein et l'instauration de réformes économiques profondes

On rappellera que des contacts ont eu lieu depuis le début de la crise du Koweït entre certains pays occidentaux et les Kurdes d'Irak, ayant pour objet leur éventuelle participation à la coalition contre Saddam Hussein. Aucun résultat n'a été annoncé,

mais il reste du domaine du possible que les combattants kurdes irakiens entrent de leur plein gré dans le conflit si celui-ci devait être armé. Ils pourraient, une fois les opérations terminées, avancer leur "solidarité" pour faire valoir leur droit à l'autonomie, voire leur revendications indépendantistes.

## 5. Iran

Profitant en 1941 des désordres provoqués par l'entrée en Iran des troupes soviétiques et anglaises, le mouvement kurde proclame la République le 22 janvier 1946. Cette unique expérience de l'indépendance dans l'histoire du peuple kurde ne durera que 14 mois.

Jusqu'à l'avènement de l'Ayatollah Khomeiny le Kurdistan d'Iran ne connaît que peu de remous. De rares révoltes tribales sont matées sans difficulté, des arrestations dans les milieux nationalistes sont opérées de temps à autre. Mais la paix au Kurdistan iranien est surtout assurée grâce à l'aide matérielle qui, de 1961 à 1970, est fournie par le gouvernement de Téhéran aux forces insurrectionnelles dans le Kurdistan d'Irak. Dès 1979, les Kurdes iraniens profitent de la révolution islamique pour établir une autonomie dans de nombreuses régions. Depuis cette époque, deux formations sont particulièrement actives : le PDKI (Parti démocratique du Kurdistan iranien) et le Komalah marxiste-léniniste. Les Kurdes se lient aussi aux opposants à Khomeiny, le Mojahadin-e-Khalq surtout, principal groupe d'opposition chiite dirigé par Masud Rajavi (le frère de Kazem Rajavi, assassiné à Genève). L'Irak, pour sa part, soutient les Kurdes d'Iran dans leur guerre contre Téhéran, leur offrant également des bases à l'intérieur de ses frontières. Parallèlement au PDKI et au Komalah, on relèvera l'existence du mouvement marxiste des Fedayin Khalk, divisé en plusieurs branches dont chacune organise régionalement la lutte armée contre Téhéran. Leur importance militaire est cependant aujourd'hui négligeable

Non exempt de luttes internes, le mouvement kurde iranien réclame la réunion des quatre provinces à prédominance kurde en une région autonome, l'usage de la langue kurde dans l'enseignement et les médias, l'élection d'une assemblée pour gérer les affaires régionales courantes, le gouvernement central de Téhéran conservant le contrôle de la défense, des finances, des affaires étrangères et de la planification à long terme.

## 6. Syrie

Dès 1957, un Parti démocratique du Kurdistan est créé en Syrie. Tout d'abord traqués par les autorités de Damas, les Kurdes entretiennent aujourd'hui de bonnes relations avec le Parti Ba'ath du Président Assad, jugé favorablement anti-impérialiste.

Les Kurdes de Syrie demandent pour eux-mêmes l'autonomie culturelle, l'égalité des droits, une certaine liberté d'auto-gestion au sein de l'Etat syrien. Peu nombreux et ne détenant pas de véritables moyens de pression sur Damas, ils pensent que si leurs homologues d'Irak, d'Iran ou de Turquie obtiennent l'autonomie, elle leur sera également concédée. Ils apportent donc un soutien parfois très actif aux mouvements kurdes d'Irak, de Turquie et d'Iran.

On notera enfin que le gouvernement syrien offre son territoire aux mouvements kurdes actifs dans les pays voisins comme base de repli et d'opération. Il ne fait là qu'imiter Bagdad, Ankara et Téhéran, lesquels ont toujours utilisé la carte kurde dans leurs tentatives pour destabiliser leurs voisins.

## SECRETARIAT POLITIQUE

p.B.58. 71.1.3.sd Kurdes- THE/ROJ                      Berne, le 17 janvier 1991  
p.B.58.04.3

LE PROBLEME KURDERésumé

Répartis essentiellement entre 3 grands Etats du Moyen-Orient, les Kurdes ont fait les frais de la rectification des frontières après l'effondrement de l'Empire turc intervenu à l'issue du premier conflit mondial.

Entité ethnique et culturelle à part entière, mais société écartelée entre tradition et modernisme, enthousiasme politique laïc et ferveur religieuse, le peuple kurde n'a pas à l'heure actuelle réalisé l'unité de ses aspirations.

L'éventail de ses revendications va de la recherche de l'indépendance au sein d'un Etat d'inspiration marxiste et non aligné au simple souhait de voir reconnus, qui son autonomie régionale, qui son droit à la pratique de la langue kurde dans l'enseignement et la vie quotidienne.

Trop importante numériquement pour être négligée par les gouvernements des pays où elle est installée, la minorité kurde leur livre un combat parfois acharné, soutenu en cela par des Etats voisins qui cherchent mutuellement à se destabiliser.

S'en suit une répression très dure qui peut aller jusqu'à la destruction de villages entiers, et à l'utilisation de la force militaire et de l'arme chimique contre des populations civiles.

La dénonciation par la Communauté internationale de ces atteintes aux droits de l'homme n'a produit que peu d'effets à ce jour, lançant de très nombreux réfugiés sur les routes de l'exil.

EIDGENÖSSISCHES DEPARTEMENT  
FÜR AUSWÄRTIGE ANGELEGENHEITEN*Der Generalsekretär*

p.B.75.25 - SRU/MME

Bern, 24. Januar 1991

An die Herren Generalsekretäre

Sehr geehrte Herren  
liebe Kollegen,

In der Beilage übermitteln wir Ihnen zuhanden Ihres Departementsvorstehers ein Papier, welches sich mit der Kurdenfrage auseinandersetzt. Dieses Papier wurde auf Wunsch der Herren Bundesräte erstellt. Wir bitten Sie um entsprechende Weiterleitung.

Mit bestem Dank für Ihre Bemühungen und freundlichen Grüßen.



(R. Schaller)

Beilage: erwähnt

CK 25. Jan. 91 10